

A Amiens, la relaxe est plaidée pour les Goodyear au tribunal, et exigée dans la rue

PAR MATHILDE GOANEC ET CHRISTOPHE GUEUGNEAU
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 20 OCTOBRE 2016



Devant la cour d'appel d'Amiens mercredi 19 octobre au matin © CG

Les « huit de Goodyear », ces syndicalistes condamnés à 9 mois de prison ferme pour la séquestration de deux cadres en 2014, comparaissent mercredi et jeudi en appel à Amiens. La CGT a organisé une vaste mobilisation dans un parc de la ville, entre 5 000 et 10 000 personnes ont fait le déplacement. Le parquet a requis deux ans avec sursis tandis que la défense demande la relaxe.

De nos envoyés spéciaux à Amiens. - « *La mairie d'Amiens a tout fait pour nous faire chier, lance Mickaël Wamen, elle a barré toutes les routes qui mènent au tribunal !* » Il est à peine 8 heures, le cas des Goodyear électrise déjà le parc Saint-Pierre à Amiens, rouge de monde. Les chasubles et les drapeaux CGT grouillent sur la vaste prairie entourée de canaux et de bosquets d'arbres. Au fond, sur la grande scène, le plus connu des huit anciens salariés de Goodyear, condamnés en première instance à 24 mois de prison dont neuf ferme pour la séquestration de deux dirigeants en 2014, harangue ses camarades. Il termine son discours par un appel à marcher tous ensemble vers la cour d'appel, dans la haute ville, où ils doivent tous les huit comparaître dans moins

d'une heure. Sauf que pour rejoindre le tribunal, le cortège doit faire un long détour, sous l'œil de policiers présents en masse.



Dès 8 heures du matin, des milliers de syndicalistes partent du parc Saint-Pierre pour se rendre devant la cour d'appel d'Amiens. © CG

Ils sont pourtant plusieurs centaines à finalement converger vers la cour d'appel. Devant le bâtiment, les « huit de Goodyear » sont acclamés alors qu'ils pénètrent dans le tribunal. Dans la salle, c'est une tout autre ambiance. Le procès est, comme en première instance, légèrement surréaliste, puisque les deux membres de la direction « séquestrés » dans la journée et la nuit du 6 janvier 2014 ont retiré leur plainte, de même que la direction de Goodyear, dans le cadre d'un accord de fin de conflit. C'est donc l'État qui poursuit les huit ex-Goodyear, « *l'action de justice n'étant pas subordonnée à une plainte, même si je comprends que cela ait pu susciter un certain émoi* », tient à préciser le juge.

L'audience commence par le rappel clinique des faits. Fin novembre 2013, après sept ans de bataille acharnée entre le groupe et les 1 173 salariés, la direction du site Amiens-Nord de l'entreprise Goodyear annonce une fermeture définitive de l'usine de pneumatiques. Toutes les possibilités de reprise semblent avoir été épuisées ainsi que les recours juridiques. Le 4 janvier 2014, les délégués CGT se présentent dans le bureau de la direction pour évoquer les conditions financières du plan de licenciement à venir. Michel Dheilly, directeur du site, renvoie le syndicat à la date du 6 janvier, le temps de transmettre leur demande au groupe, situé au Luxembourg. C'est donc trois jours plus tard que va avoir lieu la « séquestration », ainsi définie par la cour en première instance, alors que la direction locale annonce directement aux salariés le refus du groupe de négocier quoi que ce soit. « *Il n'y a*

pas eu de violence, précise le président, mais un climat de tension anxigène. » Pour ces faits, les huit salariés ont écopé en janvier 2016 de 8 mois de prison ferme et de 15 mois avec sursis.

Malgré l'enthousiasme des militants réunis dehors, le début de la matinée est plutôt morne. Le président du tribunal ainsi que le parquet ne comprennent pas la genèse de toute l'affaire, et pas plus que la CGT demande finalement des comptes sur les conditions financières des licenciements des salariés, alors qu'ils ont combattu pied à pied tous les accords dans le passé. « *On a assisté à toutes les réunions, même si on a toujours mis la priorité sur la poursuite de l'activité, explique l'un des prévenus, ancien secrétaire du comité d'entreprise. Mais entre novembre 2013 et janvier 2014, il s'est passé des choses, le projet de Scop [Société coopérative et participative – ndlr] est tombé à l'eau. Notre mandat était désormais de négocier le meilleur plan social possible.* » Le président poursuit sur l'ambiance délétère dans laquelle s'est déroulée cette réunion du 6 janvier : « *Selon le consultant en ressources humaines retenu, vous avez dès le début commencé à renverser les tables et les chaises de la salle de réunion, des injures ont fusé.* » « *Oui, des choses ont été dites, mais les gens étaient en train de perdre leur emploi.* » L'avocat général du parquet tente de relativiser : « *Il est évident que tout licenciement est dramatique, ce n'est pas la question.* » « *Bah ! oui, mais moi je suis toujours au chômage* », répond du tac au tac un ex-Goodyear.

Le récit des 36 heures se précise peu à peu, même si les ex-Goodyear tiennent à leur interprétation : « *J'ai appris ce qui se passait sur le site web du Courrier Picard, je suis arrivé à l'usine vers 20 heures, raconte Emmanuel Andrieux, également élu CGT. La porte du poste de garde de l'usine était ouverte, il y avait entre 50 et 70 personnes dans la salle de réunion. J'ai vu les deux directeurs assis sur des chaises, ils discutaient. Je récuse le terme de séquestration.* » Le président insiste : « *Michel Dheilley dit que vous avez tapé du poing sur la table, vous ne pensez pas que c'était de nature à l'impressionner ?* » « *Peut-être, ma voix porte lorsque j'ai bu un coup. Mais j'ai posé des questions sur l'avenir du site, parce*

que lui allait garder son travail, tandis que nous... » La consommation d'alcool, ainsi que de cannabis, reviendra plusieurs fois au cours du procès.

Hassan Boukhri, ancien cariste et délégué syndical, est interrogé à son tour sur ce qui constitue l'épine dorsale de l'affaire : la CGT a-t-elle calmé le jeu ou allumé la mèche ? La séquestration était-elle planifiée ou s'agit-il d'un débordement intempestif ? Parmi les huit, certains ont été condamnés pour avoir porté des plateaux repas ou accompagné aux toilettes les deux dirigeants. « *Vous arrivez à l'heure de la reprise sur votre poste, pourquoi êtes-vous resté dans la salle de réunion ?* » demande le président à Hassan Boukhri. « *Je voulais aider, si j'avais laissé ces deux gaillards avec les salariés, ça aurait mal tourné. Par contre, je me pose moi aussi des questions : pourquoi ne sont pas assis ici avec nous ceux qui les ont forcés à s'asseoir sur les chaises ? Ce soir-là, un homme est même rentré avec un flingue et un couteau dans la salle, et c'est nous qui allons en prison.* » Flottement dans la salle.



Devant la cour d'appel d'Amiens mercredi 19 octobre au matin. © CG

Alors que les anciens salariés sont interrogés un à un sur leur participation aux événements, les bruits du dehors s'invitent au tribunal. Des « *Tous ensemble, tous ensemble* » et des « *Relaxe !* » jetés sous les fenêtres du Palais... Outre la CGT, largement représentée, on aperçoit des drapeaux SUD ou Solidaires, mais aussi une délégation d'étudiants de Paris-1, derrière une large banderole : « *De Beaumont à Amiens Paris-1 debout contre les violences d'État* », la première ville étant une référence à Adama Traoré, mort lors de son arrestation par la police en juillet dernier. Les jeunes chantent : « *On va brûler Matignon et les patrons, si les Goodyear finissent en prison.* » Du côté de la CGT, on enchaîne les « *Résistance, résistance !* » ou encore « *Relaxe,*

relaxe ! ». Nathalie Arthaud, candidate de Lutte ouvrière à la présidentielle, est déjà là, de même qu'Éric Coquerel, coordinateur politique du Parti de gauche.

Vers 10 heures, les manifestants retournent vers le parc où, tout au long de la journée, des intervenants – syndicalistes, militants associatifs, politiques, artistes – doivent se relayer. Des membres de comités de soutien d'un peu partout en France prennent la parole, comme Bagnolet, Chambéry, Beauvais... José Bailadeira, secrétaire général de l'UL CGT du Beauvaisis, parle d'un « *procès politique, car le gouvernement veut casser la CGT et le mouvement syndical* ». Mathieu Relin, du comité de Mulhouse, parle de sa propre expérience. Au sortir d'une manifestation contre la loi sur le travail, le 14 juin, il a repris le train avec un camarade mais s'est retrouvé dans un wagon normal au lieu d'être dans celui réservé à la CGT. Lui-même syndicaliste à la SNCF, il a été pris à partie par une passagère, le ton est monté, les contrôleurs ont pris le parti de la dame, il est aujourd'hui en procédure de radiation des cadres, la forme de licenciement de la SNCF. Pour lui, les Goodyear sont « *un symbole, le haut de l'iceberg* ».

La contestation contre la loi El Khomri est encore dans toutes les têtes. « *Nous ne sommes ni des terroristes ni des délinquants* », lance ainsi une syndicaliste, en référence aux critiques essuyées par la CGT au printemps. Mourad Laffitte, réalisateur du documentaire *Liquidation*, vient présenter son film qui raconte neuf ans de lutte à Goodyear Amiens. Le documentaire de 52 minutes est ensuite diffusé devant un public attentif. « *Un seul mot d'ordre : relaxe !* » lance le cinéaste pour conclure.

Quand Mickaël Wamen arrive à la barre, sa gouaille et son look de rockeur achèvent de réveiller la salle. « *On nous demande de venir à 10 heures, personne dans le bureau du directeur. J'avance dans le couloir, et j'entends du brouhaha. Pourquoi la direction a-t-elle ouvert la porte de la salle de réunion, et mis des salariés dedans ? Surtout pour annoncer que le groupe refusait de négocier et que nous n'aurions rien.* » Il poursuit, et ni le président du tribunal ni même

son avocat Fiodor Rilov ne réussissent à en placer une : « *Les noms d'oiseaux fusaient déjà. J'aurais pu me barrer mais je suis resté, pour vivre les pires 36 heures de ma vie. Comment on gère ça, dans un site classé Seveso en plus ?* » La cour revient à plusieurs reprises sur les propos qu'aurait tenus Mickaël dans la presse lors de cette fameuse nuit, notamment à l'AFP et BFM, et dans lesquels sont évoqués les deux directeurs comme une monnaie d'échange en vue d'une négociation. Le secrétaire du syndicat CGT d'Amiens-Nord se tourne vers les quelques médias présents dans la salle : « *Est-ce que je contrôle ce qu'ils écrivent ? J'ai seulement pris la parole pour dire ce que les salariés souhaitent, l'ouverture des négociations.* »

Peu à peu, la défense se dessine. Fiodor Rilov, l'avocat des salariés, évoque à demi-mots une sorte de piège qui se serait refermé sur les ouvriers, et les élus. Il pointe une décision de la cour de justice de Versailles, qui aurait pu suspendre le tout dernier plan de fermeture, lors d'une audience planifiée fin janvier 2014. Se lancer dans une séquestration concertée des dirigeants aurait relevé, selon les allusions de l'avocat, d'une opération suicide. « *Moi je reste persuadé que cette crise n'était pas due au hasard. La direction savait que les mecs craquaient, il y avait eu des tentatives de suicides, un salarié qui en a poignardé un autre pendant l'hiver, tout le monde était à cran. Pourquoi ne pas être passé par les délégués syndicaux au lieu de demander aux chefs de pôle de rassembler les salariés dans cette salle de réunion ?* », insiste Mickaël Wamen. « *Vous en déduisez qu'il s'agit d'un complot dont vous seriez les victimes ?* », se gausse l'avocat général. L'hypothèse soude en tout cas les huit prévenus.

Pendant ce temps-là, Gaël Quirante, de Sud PTT 92, intervient sur la grande scène du parc Saint-Pierre et fait quant à lui le lien entre Goodyear, la loi El Khomri et ses suites. « *On espère qu'Amiens sera un nouveau départ*, dit-il sous les applaudissements, *la lutte continue, comme dit la chanson, à présent, c'est dans la rue que ça se passe.* » Il commence à pleuvoir, une partie de la foule se disperse sous les arbres qui

bordent le parc. Une petite queue se forme devant le stand du Squat de Cozette, où sont vendues, à prix libre, des crêpes et des parts de gâteau.

Illustration de la convergence des luttes, en cours depuis la contestation du printemps, les violences policières se sont fait une place dans le déroulé de l'événement. Peu après midi, Guillaume Vadot, l'enseignant-chercheur et militant du NPA victime de violences policières en septembre à Saint-Denis (93), prend la parole, suivi d'Amal Bentounsi, du collectif Urgence notre police assassine. Celle-ci était déjà intervenue le 13 octobre, à la Bourse du travail à Paris, lors d'un meeting en soutien aux « Huit de Goodyear » :

En début d'après-midi, malgré les averses, la foule est toujours nombreuse pour entendre les représentants syndicaux. Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, « est ici pour dire deux choses : halte à la criminalisation du mouvement syndical, et relaxe pour les Goodyear ». « Ce qu'on reproche aux Goodyear, c'est d'avoir défendu leur emploi. Nos camarades devraient avoir une médaille, pas se retrouver devant les tribunaux, s'exclame-t-il. Il faut que la colère monte plus fort dans ce pays pour faire entendre la défense de l'intérêt collectif et la défense de l'emploi. »



Le secrétaire national de la CGT, Philippe Martinez © CG

Éric Beynel, porte-parole de Solidaires, abonde. Pour lui, « ce procès, c'est le procès de toutes les militantes et tous les militants ». « Nous sommes tous du même côté de la lutte, du même côté de la barricade. En face, la lutte des classes, eux, ils ne l'ont jamais abandonnée ». Beynel conclut en promettant de se battre « jusqu'à la fin, jusqu'à la victoire ».

Croisé derrière la scène, Xavier Mathieu, ex-CGT Continental. « Je ne pouvais pas ne pas être là, nous explique-t-il. Toute la solidarité que reçoivent les Goodyear, on l'a reçue nous aussi. Je sais que c'est magnifique de recevoir ce soutien. » Celui qui est à présent comédien n'en a pas pour autant oublié la politique. « J'en veux au PS pour ses positions durant le quinquennat mais en plus, en se déportant vers la droite, il a encore poussé l'autre droite vers l'extrême droite. Si le FN arrive au pouvoir, ce sera la faute du PS », lance-t-il visiblement en colère.

Juste à côté, des militants CGT se prennent en photo avec Martinez. Le chanteur Sanseverino circule dans les *backstage* et prépare les amplis avant de monter sur scène, juste après les politiques.

C'est Philippe Poutou, candidat NPA pour 2017, qui ouvre le bal. Il exprime d'abord sa « totale solidarité » avec les Goodyear. « On s'en fout qu'il y ait eu séquestration ou pas, plus ça va et moins on peut se défendre, moins on peut gueuler. Il faut qu'on ait le droit de se mettre en colère ! » Poutou cite la répression qui frappe les syndicalistes mais aussi les militants écologistes, les zadistes, les interdits de manifester... Comment répondre, s'interroge le candidat NPA, comment faire converger les luttes ? « Ça passe d'abord par bousculer les directions syndicales », explique-t-il. Les membres CGT de Goodyear, longtemps opposés à la direction nationale, ne vont pas le contredire.



La grande scène du village militant dans le parc Saint-Pierre d'Amiens mercredi après-midi © CG

Éric Coquerel prend ensuite la parole. Pour lui, la répression à l'œuvre s'est fondée en 2013, quand le gouvernement a refusé l'amnistie sociale pourtant promise par le candidat Hollande. « En fait, dès que vous vous apprêtez à faire la politique du Medef, vous

avez besoin de gardes-chiourmes », accuse-t-il. Mais pour lui, le gouvernement « Hollande-Valls » n'est pas le seul responsable, il pointe aussi la politique européenne « qui veut imposer l'austérité, d'où un besoin de plus de sécuritaire ». « Pour nous, la seule chose, c'est la relaxe, conclut-il. S'ils touchent à un cheveu d'un militant, c'est tous ensemble qu'on va réagir ! »

Un message de Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, est ensuite lu sur la scène. « *Quel est leur "crime" ? : de s'être opposés à la fermeture du site et à 1 200 suppressions d'emplois ; d'avoir défendu leur outil de travail, l'emploi, toute une région déjà si fortement marquée dans sa chair par les suppressions d'emplois et le chômage* », explique le message. « *Criminaliser l'action syndicale, c'est criminaliser la démocratie* », ajoute Laurent.

L'après-midi au tribunal est réservé à l'audition des témoins, cités par Fiodor Rilov. Tous ou presque anciens salariés, tous ou presque encore au chômage aujourd'hui, à l'image des 400 Goodyear restés sur le carreau trois ans après la fermeture. Ils confirment peu ou prou les dires du matin. « *C'était calme, pas de grossièretés* », avance même un ex-chef de pôle, passé à l'usine vers 21 heures, alors que l'ensemble des témoignages s'accordent quand même sur le très haut niveau de tension.

Un militant de l'Union locale CGT d'Amiens, ancien salarié de Valeo, confirme ce que Rilov s'évertue à prouver : les réunions entre les élus et les salariés avaient en général lieu sur le parking de l'entreprise au vu et au su de tous. Un autre assure que la direction ne parlait jamais directement aux salariés, ou alors par courrier ou individuellement. La démarche consistant à se réunir dans une salle aveugle du premier étage apparaît donc incongrue, d'autant plus que les deux directeurs ont dit, dans les procès-verbaux, « *craindre une séquestration* » dès le 4 janvier. Une ancienne salariée en rajoute une couche sur la gestion de la crise : « *Je n'ai pas compris en arrivant sur les lieux pourquoi les grilles étaient ouvertes, pourquoi tous les médias avaient été libres d'aller et venir. On rentrait dans l'usine et dans cette salle de réunion comme dans*

un moulin. La direction a voulu que ça se passe comme ça pour discréditer les élus, que ça pète et qu'on en parle plus. » Depuis un long moment déjà, le parquet ne pose plus aucune question, laissant les témoins à la disposition de Fiodor Rilov.

Le témoignage de Martine Devillers, inspectrice du travail, est déterminant. Mal à l'aise devant les questions de l'avocat des Goodyear, elle dresse néanmoins un tableau très sombre des relations sociales dans l'entreprise. « *Nous avons alerté la direction bien des années avant, sur la sous-occupation des salariés qui générerait énormément de souffrance, doublée d'un management très curieux, abrupt. Les salariés pouvaient rester 12 heures au pied de leur machine sans rien avoir à faire, et prendre un avertissement s'ils avaient 3 minutes de retard.* » Elle confirme les tentatives de suicide, les conduites addictives, la tension généralisée, à tel point que l'inspection a jugé bon de lancer une procédure en référé, un article 40 dans le jargon. Finalement classé sans suite.

L'inspectrice est elle aussi rentrée dans l'usine en fin de journée le 6 janvier : « *Il y avait des gens un peu partout, la presse, des caméras. Il y avait là les deux dirigeants. Je leur ai parlé, ils n'ont pas eu de demande particulière.* » L'inspectrice conclut : « *Ce que je peux dire, c'est que l'ambiance était particulièrement électrique et que les salariés étaient à bout. Au moment de l'annonce aux salariés, la direction devait en tenir compte.* » L'avocat insiste : « *Il était probable que les salariés réagissent mal ?* » « *Ce n'était pas probable mais quasiment certain. Surtout chez Goodyear, une entreprise où l'ancienneté était énorme, et où beaucoup de salariés ne savaient faire que des pneus. Pour eux, c'était un peu un arrêt de mort.* »

Les Goodyear sortent du tribunal. À l'issue de la journée d'audience, l'avocat général a requis deux ans de prison avec sursis pour les huit, et Fiodor Rilov a plaidé la relaxe. Mickaël Wamen a prévenu : « *C'est la relaxe ou la Cour de cassation.* » Et le mouvement social en cas de maintien de la peine de prison ? « *On va durcir encore, les gens sont prêts.* » Dehors, le

réalisateur Mourad Laffitte ne dit pas autre chose : «

S'il y a relâche, le mouvement né autour de la loi travail va être galvanisé, s'il y a condamnation, la colère va nous pousser dans la rue. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.